



[1]

Epernay est la première collectivité de Champagne-Ardenne à avoir initié, dès 2008, un Agenda 21.

Lancé officiellement en février 2010, il a été reconnu par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, comme "Agenda 21 local France" début 2011. Il comprenait 116 actions, réparties entre quatre grandes thématiques : développer l'attractivité territoriale ; améliorer la qualité de vie ; assurer la cohésion sociale et renforcer la citoyenneté ; être une collectivité exemplaire.

Fin 2012, 85 % de ces actions ont été réalisés ou engagés.

Parmi les actions réalisées, peuvent être citées la candidature pour l'inscription des "Paysages de Champagne" au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la construction de la Maison des Arts et de la Vie associative, le développement des structures d'insertion dans le domaine de la viticulture, la réalisation d'une thermographie aérienne du patrimoine bâti public et privé du territoire, la mise en place d'une politique piéton, l'ouverture de l'épicerie sociale, l'installation d'une station ATMO de suivi de la qualité de l'air ou encore la création d'une Commission Jeunes ([en savoir plus](#)) [2].

Avril 2015 : lancement de l'Agenda 21 version 2

En avril 2015, la Ville d'Epernay lance son deuxième Agenda 21, ayant pour but de poursuivre la mise en œuvre progressive et pérenne du Développement durable sur son territoire. Ce projet étant avant tout une démarche collective, la population et les acteurs locaux ont été invités à participer à son élaboration ([en savoir plus](#)) [3].

Les 4 orientations stratégiques

Une remise à jour du diagnostic territorial a permis de confirmer la pertinence, toujours d'actualité, des orientations définies dans le premier Agenda 21 :

1. développer notre attractivité territoriale ;
2. améliorer notre qualité de vie ;
3. assurer la cohésion sociale et renforcer la citoyenneté ;
4. la Ville d'Epernay, une collectivité exemplaire.

Liens utiles:

[FREDONCA Fédération Régionale de Défense Contre Les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne](#) [6]

Lire aussi sur epernay.fr:

[Focus sur quelques actions réalisées \(2010-2012\)](#) [7]

[L'Espace Info-Energie](#) [8]

[La démarche éco-responsable de la Ville](#) [9]

[Eco-gestes](#) [10]



[4]

[Lire la brochure Agenda 21 version 2 \(2015-2019\)](#) [4]

L'Agenda 21, version 2 : un programme d'actions glissant

Le nouvel Agenda 21 est glissant et donc plus dynamique. Il est constitué de 21 actions en permanence, pour une durée de 4 ans. A chaque fois qu'une action aura été réalisée, une nouvelle action prendra sa place dans le programme. D'où viennent les nouvelles actions ?

- du pool de réserve constitué par les propositions recueillies pendant les concertations ;
- de nouvelles actions pouvant être proposées tout au long des quatre prochaines années par les Sparnaciens, les associations, les entreprises, les artisans...

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Il s'agit d'un programme d'actions en faveur du Développement durable pour le XXI^e siècle. Les actions y ont une dimension transversale, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas uniquement basées sur la préservation de l'environnement mais également sur la solidarité et le progrès économique. A Epernay, l'Agenda 21 version 1 a permis de définir la stratégie et les actions pour développer durablement le territoire. L'Agenda 21 version 2 permettra de poursuivre la mise en œuvre progressive et pérenne du Développement durable sur le territoire.

A quoi sert un Agenda 21 ?

Il engage tous les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis qu'ils auront à relever et à définir les opportunités qu'ils peuvent saisir. Il implique d'aborder de manière différente toute nouvelle action et de l'envisager selon certaines finalités (la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale entre territoires et entre générations et le développement suivant des modes de consommation responsables).

L'accompagnement à l'élaboration et l'animation de la deuxième version de l'Agenda 21 est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fond Européen de Développement Régional.

En images:

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/lagenda-21-epernay>

Liens

- [1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/logo_agenda_21_new.png
- [2] <https://www.epernay.fr/node/575>
- [3] <https://www.epernay.fr/node/1127>
- [4] <http://fr.calameo.com/read/001903748f49b794878f5>
- [5] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/galerie/logo_feder.png
- [6] <http://www.fredonca.com>
- [7] <https://www.epernay.fr/article/actions-agenda21>
- [8] <https://www.epernay.fr/article/lespace-info-energie>
- [9] <https://www.epernay.fr/article/la-demarche-eco-responsable-de-la-ville>
- [10] <https://www.epernay.fr/article/eco-gestes>